



Formations gratuites* Droits & Recours — session d'automne 2022

6 formations portant sur les droits et recours en santé mentale au Québec offertes **tous les jeudis** du 20 octobre au 24 novembre 2022 **de 13h30 à 16h**, **en personne** dans nos bureaux (au **3958, Dandurand, 3^e étage**).

***Formations réservées exclusivement aux personnes utilisatrices de services en santé mentale.**

20 octobre **Évolution des droits et charte des droits**

On fait un bref survol de l'histoire de la psychiatrie. Puis, on voit évolution des droits en santé mentale au Québec, en portant une attention particulière sur l'évolution de l'implication des personnes utilisatrices et du rôle clé qu'elles ont à jouer. Et, on fait des liens entre les droits dits « en santé mentale » et les droits citoyens enchâssés dans les chartes québécoise et canadienne.

27 octobre **La Loi sur la Santé et les Services sociaux**

On y parlera des droits garantis par cette loi. On y expliquera que les droits sont pour tous.tes. Chacun.e a droit à des services adéquats, personnalisés, dispensés en continuité dans le respect (notamment de l'intimité), avec dignité, être accompagné.e et assisté.e, de choisir le. la professionnel.le ou l'établissement duquel on veut recevoir des services...

3 novembre **Le secret professionnel, l'accès au dossier et la confidentialité**

Comment sont traitées les informations qui nous concernent? Quels sont nos droits? Comment savoir s'ils sont respectés? Comment avoir accès à notre propre dossier santé? Doit-on se contenter d'une consultation des informations contenues dans internet? Peut-on obtenir une copie papier de notre dossier? Quels sont mes recours?

10 novembre **La sécurité (ou l'insécurité) du revenu**

Dernière chance de prendre cette formation pour un bout. Elle sera remplacée dès le printemps prochain. On y aborde les différents programmes qui forment actuellement notre (mince) filet de sécurité (l'aide sociale, la solidarité sociale, Objectif emploi, Action, etc.)

17 novembre **La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui**

On l'appelle aussi « Loi P-38 ». C'est une loi d'exception qui devrait être utilisée avec parcimonie. Pourtant, il y a de plus en plus de personnes qui sont amenées à l'hôpital grâce aux dispositions de cette loi qui permet de priver de sa liberté une personne majeure qui n'a pas commis de crime. Cette loi est assortie de plusieurs critères qu'il est essentiel de mieux connaître pour faire face à cette situation si elle se présente pour nous.

24 novembre **Le Self-Advocacy ou quelques trucs pour mieux se défendre par soi-même**

Sans doute notre formation de laquelle on est le plus fier à Action Autonomie. C'est une formation pratique axée sur des cas de figure pour apprendre à nous défendre nous même quand ça va mal (avant d'appeler Action Autonomie pour obtenir de l'aide individuelle). C'est un petit coffre à outils qui est utile en tout temps.

GRATUIT! Inscription obligatoire

Pour une formation ou plusieurs!

Par téléphone au : **514 525-5060**

Par courriel à : lecollectif@actionautonomie.qc.ca

Prix de présence à chaque formation!